

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 30 JUILLET 1850. No. 91.

Discours du Cardinal de Bonald à l'ouverture du Concile de Lyon.

En écartant l'Eglise d'une parole de sa puissance et de son amour, Jésus-Christ lui avait promis qu'elle vivrait jusqu'à la consommation des siècles; et pour gage de cette promesse divine, il lui assura le secours de sa présence pendant tout le cours de sa mission régénératrice.

des empires stipule sa liberté. Bientôt on voit dans la capitale de ce royaume la foule des sectateurs de Luther et de Calvin s'ouvrir respectueusement pour laisser un libre passage à Jésus-Christ, porté en triomphe par les mains de ses prêtres.

La France si puissante, si forte, si belle, est menacée de mourir dans les étreintes de l'anarchie. Notre patrie va devenir ce qu'était la terre aux premiers jours de la création, un sol nu, dépourvu, noyé sous les eaux qui s'agitent: inanis et vacua.

De toutes ces merveilles de la droite du Seigneur il sort pour vous, N. T. C. F., de grands enseignements. Vous devez rendre de continuelles actions de grâces au Père des miséricordes pour vous avoir mis au nombre des enfants de son Eglise; vous ne devez jamais vous livrer à la défiance, quand vous voyez les flots, soulevés par l'erreur des passions, agiter la barque de Pierre, qui peut bien être baloté par la tempête, mais qui ne peut pas être submergé.

Les décisions de Pie ne seront plus soumises au bon plaisir royal, et Jésus-Christ, qui a vaincu encore cette fois, régnera et commandera toujours.

ser le bouclier de la puissance et de la vertu d'en haut, afin de nous présenter aux ennemis de l'Eglise pour combattre leurs doctrines, et opposer nos efforts à leurs efforts. Ce qui doit nous remplir d'une sainte confiance, c'est que le Dieu des armées ne nous a pas envoyés de ceux un ange pour nous précéder, pour combattre avec nous, mais l'Esprit-Saint lui-même, la sagesse infinie. Ne savons-nous pas que le Dieu des armées ne nous a pas envoyés de ceux un ange pour nous précéder, pour combattre avec nous, mais l'Esprit-Saint lui-même, la sagesse infinie.

Nous nous réunissons dans ce saint concile pour fortifier et défendre un principe sans lequel il n'y a qu'erreurs dans les doctrines, anarchie dans les esprits, désordre et confusion partout. Je veux dire le principe d'autorité. Si la société s'en va, si elle semble pencher vers sa ruine, c'est qu'on abandonne cette ancre de salut, c'est qu'on préfère à la douce liberté d'une obéissance raisonnable, le joug dur et pesant de l'indépendance et de l'orgueil.

Mais l'Eglise attend de nous l'accomplissement d'autres devoirs. Nous sera-t-il permis, ô vénérables gardiens de la science sacrée, de rappeler devant vous les paroles des livres saints qui nous retracent, dans un langage figuré, les graves et formidables obligations qui pèsent sur nous?

viendra nous demander compte de la vigne qu'il nous a confiée!

Je sais, mes vénérables collègues, que le bien est difficile à faire aujourd'hui dans nos diocèses. Quand on s'est fatigué à établir le règne de Dieu dans les cœurs et qu'on a mis en œuvre toutes les inventions de la charité pour ramener au bercail les brebis qui s'étaient éloignées des sentiers de la vertu et de la foi, la presse immodeste vient comme un torrent battre le nouvel édifice, que nous avons construit.

Les travaux de notre Concile, ô Marie, reine sans tache, seraient moins agréables à votre Fils s'ils ne lui étaient offerts par vos divines mains; et nous aurions moins de confiance dans nos décisions si elles n'étaient arrêtées sous votre auguste patronage, si elles n'étaient bénies par un regard de votre bonté maternelle.

(Du Courrier des E. U.)

LA SENTENCE DU PROFESSEUR WEBSTER.

Peu de décisions prononcées par la justice humaine ont été plus minutieusement méditées, ou environnées de formes plus solennelles, que l'arrêt qui vient de fixer irrévocablement le sort du meurtrier du docteur Parkman.

C'est le 30 mars que fut rendu le verdict du jury; il s'est écoulé par conséquent plus de trois mois et demi entre la sentence et la confirmation. Pendant ce temps, le condamné a successivement épuisé tous les moyens

qui lui restaient de sauver ses jours: appel en cassation, recours en grâce, demande en simple commutation de peine, il a tout employé; et rien ne lui a manqué, ni le temps, ni les défenseurs zélés, ni les intercessions en sa faveur, ni même, on peut le dire, la bienveillance de ses juges. Par cela même, l'arrêt qui le frappe revêtira aux yeux du public quelque chose de plus imposant.

La loi du Massachusetts a voulu d'ailleurs entourer la vie des condamnés, aussi bien que la vindicte sociale, de garanties qui n'existent presque nulle part ailleurs et qui contribuent à donner à l'examen des causes capitales quelque chose de la grandeur d'un acte législatif.

Bien que le droit de grâce appartienne au gouverneur, il ne l'exerce qu'avec l'avis et jusqu'à certain point sous le contrôle du conseil exécutif. C'est donc, par le fait, celui-ci qui prononce en dernier ressort sur les recours en grâce ou en commutation.

Nous avons vu avec quelle précaution, quelle indulgence même il a procédé dans le cas actuel. Pendant trois jours, il a écouté de véritables plaidoyers en faveur du condamné; il est allé jusqu'à accorder le dernier délai demandé par les amis du professeur Webster.

Le conseil s'est en conséquence réuni une dernière fois vendredi matin, pour entendre le rapport du "comité des grâces," lequel concluait, à l'unanimité, au maintien de la sentence, attendu que la confession de John White Webster n'avait en rien atténué le crime pour lequel il avait été condamné.

Mis ainsi, à son tour, en demeure de formuler son avis, il l'a fait dans un discours que l'on peut considérer comme un modèle de convenance et de fermeté résignée; car il lui en a évidemment coûté d'en venir à cette terrible extrémité. Résumant les faits et la marche de la cause, jusqu'au point fatal où elle en est arrivée aujourd'hui, il a montré que nul moyen n'a manqué au condamné pour détourner ou atténuer l'accusation qui pesait sur lui; cependant, la justice a prononcé la peine capitale. Depuis lors, est intervenue une confession de l'accusé; mais les aveux qu'elle contient, lors même qu'ils reposeraient sur une autorité plus réelle que l'assersion du professeur Webster lui-même, ne sauraient l'exonérer en rien du crime qui a motivé sa condamnation.

En présence de pareilles circonstances, le gouverneur ne voit rien qui l'autorise à s'écarter de l'opinion exprimée par le conseil.

Il demeure établi, dit-il, que le 23 novembre 1849, en plein midi, dans son appartement du collège, à quelques pieds du lieu où chaque jour il faisait un cours scientifique à une nombreuse classe de jeunes gens, John White Webster, professeur à l'université de Harvard et un collègue médical de Boston, a violemment ôté la vie au docteur George Parkman, citoyen respectable de Boston, qui était venu en ce lieu sur les instances répétées du condamné.

FEUILLETON.

M. LE REDACTEUR,

En feuilletant par hasard une liasse d'un journal français, je suis tombé sur un article qui m'a d'autant plus intéressé qu'il entre parfaitement dans mes idées. Le sujet me paraît convenir à votre feuille, et de plus il me semble qu'il ne manque pas d'actualité: j'ajoute peu, et je retranche beaucoup: voici le sujet.

DU CHANT ET DE LA MUSIQUE DANS L'EGLISE.

Le chant chrétien est né, pour ainsi parler, avec le Sauveur, car cette heureuse naissance fut saluée par le chant des esprits célestes qui proclamèrent la bonne nouvelle. Après sa dernière Cène, Jésus-Christ chanta une hymne avec ses apôtres.

Après l'Ascension et la prédication de l'Evangile, dès qu'une forme de culte eut été organisée, les offices furent accompagnés du chant. L'apôtre en adresse expressément la recommandation à l'Eglise d'Ephèse. Des lors, le clergé et le peuple chantaient les psaumes de David, dans leurs assemblées liturgiques. Ce n'est pas ici que je puis donner une histoire complète du chant ecclésiastique. Tout le monde sait qu'après St. Ambroise de Milan, le saint pape Grégoire, connu à tant de titres sous le nom de Grand, consigna d'une manière définitive, le chant d'Eglise.

Mais c'est moins l'histoire de ce chant que son génie qui m'occupe en ce moment.

La musique sacrée doit être fille de la religion, et ses modulations doivent être chastes et pures comme sa mère. Aussi tant que le christianisme sera la préparation à la mort, le culte des espérances éternelles, puisqu'il ne peut regarder cette vie que comme un passage, les chants de son culte seront graves, austères, solennels, saintement joyeux, mais jamais légers, badins, voluptueux comme ceux du théâtre. Ce chant sacré doit inspirer l'amour de la patrie céleste, spiritualiser les affections du cœur, et n'être que la traduction de ces deux mots qui résument la théologie catholique; sursum corda.

Il y a donc une différence essentielle entre le chant d'Eglise et le chant profane et théâtral; et pourtant ce dernier a toujours cherché à empiéter sur le premier. Il a voulu, de tout temps, envahir le sanctuaire, et celui-ci a opposé une résistance que le seul sentiment de sa dignité lui dictait. Lorsque, par une faiblesse qu'un désir mal éclairé d'accroissement des pompes religieuses faisait commettre, certaines églises accueillant parfois la musique mondaine, la voix de l'autorité faisait entendre des paroles d'improbation, et le sanctuaire reprenait les chants chrétiens qui sifflaient à sa gloire, parce que la beauté de la fille de Sion lui vient d'elle-même. L'Eglise a toujours réprouvé cette monstrueuse alliance de chant religieux et de la musique théâtrale. Plusieurs conciles les bannissent expressément, et le pape Jean XXII la défend

sous des peines sévères: dans sa bulle à ce sujet, il s'exprime ainsi: "Quelques disciples d'une nouvelle école, entreprenant les métiers par des hoquets, hoquets intersectant, les énervent, envivent les oreilles au lieu de les édifier, et loin d'exciter la piété ne font que la diminuer et propager la mollesse etc."

En effet l'esprit de l'Eglise préconise le détachement, l'expiation, le sacrifice: Celui du monde est la personnification de la volupté sensuelle. C'est pourquoi les Conciles ont sévèrement défendu que l'on fit entendre dans les Eglises une mélodie lascive, et ont ordonné qu'on n'y fit entendre que des sons en harmonie avec les hymnes divines et les cantiques sacrés.

Mais si l'Eglise réprouve une musique dont l'esprit ne peut aucunement s'allier avec la sainteté de nos mystères, elle n'exclut pas celle qui, fille du ciel, écho des harmonies angéliques, contribue à élever nos âmes vers Dieu, ou purifiant nos sentiments et nos affections, en devenant pour nous un avant-goût de l'éternelle mélodie. Le pieux cardinal de Bonald, dont l'autorité est importante en cette matière, ne repousse point cette musique chaste, grave, excellentement liturgique. Il n'improvo pas même les instruments, et appuie son sentiment de l'approbation que l'Eglise a toujours accordée aux organes dont l'invention remonte au siècle de Julien l'apostat. Toujours est-il à peu près incontestable que l'introduction de ces nouveaux instruments, dans les temples chrétiens, eut lieu, vers le milieu du septième siècle, sous le pontificat de Vitalien. Mais cons-

tamment aussi l'Eglise a réprimé l'abus qu'on pourrait en faire. Les conciles, et notamment celui de Paris que nous avons cité en font foi. Si la musique vocale et instrumentale a été admise dans nos sanctuaires, si l'on y a reçu des messes en musique, on a aussi dû exiger avant que tout le génie musical s'astreignît aux règles de la sagesse liturgique, et c'est ici le point sur lequel je me propose d'entrer dans quelques développements.

Quel doit être le point de vue où doit se placer le compositeur d'une messe en musique? Certes, s'il est un lieu d'où les jeux d'esprit, de la part d'un compositeur, doivent être bannis, c'est assurément d'un temple chrétien. S'il est convaincu de ce principe, qui paraît banal à force d'être vrai, il doit chercher avant toutes choses à se former l'idée la plus juste des sentiments dont un chrétien doit être pénétré dans la prière, afin de ne lui prêter que des accents en harmonie avec sa position. Il doit donc s'occuper de traiter dramatiquement un si grand, et si noble sujet. Quoi de plus dramatique, en effet, que cette foule de fidèles humblement prosternés, implorant la miséricorde divine? N'est-ce point là un tableau et de magnifique bleu, éminemment propre à enflammer l'imagination d'un artiste, et à lui inspirer des accents profondément empreints d'un coloris religieux?

Pour parler d'abord du Kyrie l'esprit qui domine dans cette pieuse doléance doit à la fois respirer la confiance et l'humilité. Que faut-il donc penser d'un Kyrie qu'on a entendu dans certaines églises et qui n'est autre chose

que la Marche de la garde russe. Est-ce en disant: "Seigneur ayez pitié de nous" que l'Eglise doit prendre le ton d'un régiment d'élite qui monte à l'assaut ou qui va braver le feu de l'armée s'avançant pour le combattre? Je ne m'amuserai point à refuter le Regnum colorum un patitur par lequel on a voulu justifier ce Kyrie martial. Pardon pour cette épithète. Ici c'est le trône de la grâce que les fidèles abordent pour implorer la miséricorde. Mais aussi ne faut-il pas s'écrier: Qu'a le plus souvent de commun le musicien d'Opéra avec l'apôtre des nations? Le compositeur chrétien coupe d'abord le chant par ses silences, qui semblent dénoter une sorte de terreur secrète. Puis enfin les fidèles, prenant confiance en la pureté de leurs intentions, se rassurent; ils laissent éclater des accents moins timides, mais toujours empreints d'une religieuse frayeur. Au Christe éléison, la confiance renaît, le chant s'inspire de la tendresse du Fils de Dieu, de cette tendresse possédée aux plus extrêmes limites: Jesus quem dilexisset suos... in finem dilexit eos. Au troisième Kyrie, c'est l'esprit consolateur que l'Eglise implore, mais c'est encore l'Esprit qui a rempli la face de la terre. Le compositeur commence par une suave mélodie, et termine par des modes plus énergiques, dont la finale plus modérée semble figurer le parfum de la prière qui de l'autel d'ici-bas s'élève à l'autel sublime in sublimi altare. Qu'on me montre un homme au cœur pur, c'est-à-dire sincèrement chrétien, rempli de cet esprit religieux qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et l'approche de